DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Cabinets médicaux et risques cyber

La cyber-assurance devient incontournable

Dans vos pires cauchemars, avez-vous déjà imaginé que vous ne puissiez plus accéder aux données de vos patient-es ? Que ces mêmes données soient diffusées largement ? Qu'une rançon vous soit demandée afin que les données médicales ne soient pas divulguées sur Internet ? Ou que vos accès informatiques et votre réseau téléphonique soient bloqués ?

Suite aux fréquentes cyber-attaques qui ont secoué le monde des affaires ces dernières années, la cyber-assurance est devenue un sujet très débattu. Malgré la mise en place d'outils de protection et de prévention en termes de cybersécurité, une entreprise peut toujours subir une attaque qui compromettrait son existence.

Risques couverts par une cyber-assurance

Pour faire face aux conséquences d'une cyberattaque, la conclusion d'une cyber-assurance est fortement conseillée. Cela n'empêche pas que toute mesure de protection (formation, logiciel anti-spams, etc.) reste nécessaire. Il est préférable de prévenir une cyber-catastrophe que d'en gérer les conséquences.

Voici une liste non-exhaustive des risques couverts

- Paralysie de l'entreprise : les systèmes ne peuvent plus assurer la communication par Internet
- Vol ou suppression de données
- Installation de logiciel malveillant, Chevaux de Troie / rançongiciel
- Demande de rançon / chantage
- Cryptage de données
- Espionnage de données confidentielles
- Violation de la protection des données
- Utilisation abusive du système
- Hameçonnage
- Espionnage des mots de passe
- Collaborateur qui fait acte de négligence
- Envoi de données confidentielles au mauvais destinataire

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.

DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS



© *iStock – Alan Yrok*

Prestations et coût d'une cyber-assurance

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.

DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

La survenue d'une cyber-attaque peut engendrer un coût financier phénoménal et empêcher partiellement voire totalement l'activité d'un cabinet médical. Ce type d'événement peut occasionner de nombreux frais en termes de gestion de crise et de devoir d'information aux patient-es. La cyber-assurance est donc une police d'assurance qui non seulement couvre le préjudice subi mais vous accompagne également dans la gestion de l'événement grâce à des spécialistes aguerris. Entre autres prestations assurées en cas d'attaque, on distingue les catégories suivantes.

Les propres dommages

- Restauration du système
- Reconstruction des données
- Frais supplémentaires pour le maintien de l'exploitation
- Perte de revenu liée à l'interruption d'exploitation
- Analyse du sinistre
- Gestion de notification
- Gestion de la réputation
- Défense contre le chantage
- Compensation de patrimoine en raison d'une cyberfraude ou d'une manipulation

Les dommages causés aux tiers (responsabilité civile)

- Prétentions en responsabilité civile suite à des dommages économiques purs, notamment en cas de divulgation de données médicales sensibles
- Prétentions en responsabilité civile suite à des dommages immatériels
- Prétentions en responsabilité civile suite à des dommages causés par la communication numérique

La protection juridique

- Conseil juridique et première intervention

Pour un cabinet médical composé d'un médecin et d'un-e ou deux assistant- es, les primes varient de CHF 400.- à 700.- par année selon les options de couvertures choisies.

Christophe Devaud & Bernard Blanchoud
Spécialistes en assurances, Symphony SA

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.